



596 - Le jugement de la participation à des cérémonies dans les quelles le vin et la musique sont utilisés ?

question

Est-il permis à un musulman d'assister à des cérémonies au cours desquelles le vin est servi? Je travaille pour l'armée. Et un bal est organisé. J'ai informé mon supérieur hiérarchique que je n'y participerai pas à cause du la musique et du vin et il m'a dit : **Assiste sans boire** Comment juger cela et sur la base de quel argument ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le Très haut a dit : **Dis: " Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne- toi d' eux jusqu'à ce qu' ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. (Coran, 6 : 68).** D'après Djabir (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Que celui qui croit en Allah et au jour dernier ne s'assoie pas autour d'une table sur laquelle le vin est servi** (rapporté par at-Tirmidhi n°2801 et déclare **beau** par lui et cité dans Sahih al-Djami', 6506).

D'après Abou Saïd al-Khoudri, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Allah interrogera le serviteur au jour de la Résurrection et ira jusqu'à lui dire : qu'est ce qui t'empêchait de dénoncer le mal quand tu le constatait ?**

Une autre version dit : **L'un d'entre vous sera interrogé au jour de la Résurrection au point de lui dire : qu'est-ce qui t'empêchait de dénoncer le mal quand tu le constatais ?** (rapporté par l'imam Ahmad et Ibn Madja 4017 et cité dans Sahih al-Djami' 1818).

Je crois que vous connaissez maintenant, ô frère musulman, le jugement de la participation aux cérémonies dans les quelles le vin est servi et des actes blâmables commis. Le cœur du musulman



meurt à cause de la présence dans ces rencontres , ne serait ce qu'a cause du fait de constater des actes blâmable et de se taire la dessus, même si l'on n'y participe pas.